

4.16 Zonage

ST-AVIT-DE-SOULEGE

Révision du PLUi prescrite par D.C.C. du 26/10/17  
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 11/03/19  
Dossier soumis à Enquête publique du 25/06/19 au 02/08/19  
PLUi approuvé par D.C.C. du 28/11/19  
1ère Modification du PLUi approuvée par D.C.C. du 27/11/2023

Zonage du PLUi  
UD A N  
UE Ap Ne

Prescriptions du PLUi  
 ▲ Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L.151-11-2<sup>e</sup>  
 ● Espace boisé classé  
 ◆ Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti  
 ■ Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)  
 ▨ Espace boisé classé: Espace boisé classé à recréer  
 ▨ Espace soumis au risque d'inondation : se reporter au Plan de Prévention de Risque Inondation (PPRI)  
 ■ Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - ripisylve

Date : 11/2023  
Conception : Metropolis  
Source : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2022

0 50 100 200m

